

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 21 février 2006 à 20 h, à l'école secondaire André Laurendeau située au 7450, boulevard Cousineau, Longueuil (Saint-Hubert),

**Commissaires :**

**Sont présents :**

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Émery, Suzanne Gagnon, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Chantal T. Renaud, Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau, Jacques Séminaro

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

**Commissaires représentant les parents :**

Du primaire: Monsieur Michel Parent  
Du secondaire : Monsieur Normand G. Gravel

**Sont également présents :**

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire  
Monsieur André Byette, directeur général adjoint  
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint  
Monsieur Denis Roy, directeur général  
Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint  
Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives  
Monsieur François Houde, secrétaire général

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 05.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

**VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

La présidente vérifie que la procédure de convocation a été suivie :

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été expédiés par messenger le jeudi 16 février 2006 à tous les membres du Conseil des commissaires et au directeur général. L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis à toutes les écoles et à tous les centres pour affichage.

46-CC-2005-2006

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Létourneau que l'ordre du jour soit adopté.

**Adoptée unanimement**

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Vérification de la procédure de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Questions orales du public
5. Plan d'organisation scolaire 2006-2011
6. Capacité d'accueil des établissements
7. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
8. Répartition des services éducatifs
9. Désignation des délégués à l'Assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec
10. Dérégation au nombre de circonscriptions électorales
11. Questions orales du public
12. Clôture de la séance

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Les personnes suivantes prennent la parole à la période de questions orales du public :

- Madame Linda Bossé, présidente du Comité de parents
- Monsieur Benoit Laganière, président du conseil d'établissement de l'école secondaire Jacques-Rousseau

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

- Monsieur Steve Bernier, président du Comité EHDA
- Madame Monique Bastien, président du conseil d'établissement de l'école Ste-Claire (Longueuil)
- Madame France David, parent, école Ste-Claire (Longueuil)
- Madame Louise Hébert, parent, école de Maricourt
- Madame Annie St-Pierre, parent, école de Maricourt
- Madame Monique Pauzé, présidente du Syndicat de l'enseignement de Champlain
- Madame Jocelyne Veilleux, vice-présidente du Syndicat de l'enseignement de Champlain
- Madame Lisa Dion, parent, école Gentilly
- Monsieur Daniel Ruel, président du conseil d'établissement de l'école Gentilly
- Monsieur Louis Lépine, parent, école Gentilly
- Madame Maryse Chevrier, enseignante

#### **PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE**

La présidente déclare :

Le 27 septembre dernier, le Conseil des commissaires soumettait à la consultation un projet de plan d'organisation scolaire pour les années 2006-07 à 2010-11.

Je mentionnais à ce moment : « Actuellement un constat est clair pour les membres du Conseil des commissaires : il faut agir et prendre des décisions éclairées afin de pouvoir maintenir des services pédagogiques, des services d'encadrement et de soutien de qualité à l'ensemble de nos élèves ». J'ajoutais : « Je peux vous assurer de la volonté des membres du Conseil d'être des personnes-ressources dans le processus de consultation, d'être à l'écoute des gens des milieux et de travailler en vue de trouver, ensemble, les meilleures solutions avec les gens des conseils d'établissement, des comités consultatifs, de la population et des élus ».

J'invitais aussi les milieux non visés directement à nous faire connaître leurs attentes spécifiques.

À compter de ce moment, plusieurs démarches ont été faites se soldant par la réception de 32 mémoires de personnes ou d'organismes. 25 ont demandé d'être entendus en audiences publiques. Nous avons donc décidé de recevoir tous les organismes et les personnes qui nous avaient demandé d'être entendus.

Les audiences publiques se sont terminées le 26 janvier dernier. Les membres du Conseil y ont consacré quatre soirées afin d'entendre tous

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

ceux et toutes celles qui le souhaitaient. Depuis ce temps, à la suite à ces échanges, les commissaires ont mis en commun leurs réflexions et regardé différents scénarios possibles. Les membres du Conseil ont été très impressionnés par la qualité des rencontres avec les membres des conseils d'établissement, par les interventions faites lors des assemblées générales et lors de la présentation des mémoires. Au nom des membres du Conseil, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont investi temps et énergie à préparer des mémoires pour bien représenter les parents de leur école afin de trouver avec nous des solutions à la situation que nous vivons en lien avec la problématique de la décroissance des effectifs scolaires sur notre territoire.

Merci d'avoir alimenté notre réflexion par des commentaires positifs, par des questions pertinentes, par des scénarios respectueux des autres milieux.

Comme je l'avais mentionné le 27 septembre dernier, et comme ce fut le cas dans toutes nos consultations depuis le moment de la création de la CSMV, les membres du Conseil étaient ouverts à regarder d'autres alternatives et pilotaient une réelle consultation, et non une « consultation où toutes les décisions étaient prises à l'avance ».

Les réflexions soumises aux membres du Conseil, les différents scénarios proposés, les opinions entendues tout au long du processus ont été au cœur des discussions des commissaires lors des comités de travail qui ont suivi les audiences publiques.

Dans le suivi au projet de plan d'organisation scolaire, ce soir, les membres du Conseil sont appelés à se prononcer sur quatre projets de résolutions : j'aborderai la premier projet de résolution dans quelques instants.

Le deuxième projet de résolution soumis au vote concerne une modification à un acte d'établissement.

Le troisième, vise la localisation de classes spécialisées au primaire, et le quatrième concerne la localisation de classes spécialisées au secondaire.

Je reviens donc au premier projet de résolution soumis au vote des membres du Conseil. Celui-ci rejoint une demande identique exprimée par plusieurs milieux mais qui se traduisait dans des mots différents :

- Reporter pour revoir d'autres solutions;
- Surseoir et examiner d'autres alternatives;
- Attendre un moment plus opportun;
- Revoir le plan d'organisation;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

Étudier d'autres scénarios;  
Prolonger la période de consultation.

De plus, comme la consultation lancée en septembre dernier interpellait l'ensemble des milieux, certains d'entre eux non directement visés nous ont demandé aussi de revoir leur territoire, ce qui implique une prolongation de la période de consultation comme nous l'avions mentionné durant la consultation, afin que les milieux concernés par ces demandes de modifications aient aussi l'occasion de donner leur point de vue. Le premier projet de résolution du Conseil décrète donc un moratoire pour l'année 2006-2007 quant aux fermetures d'écoles et aux modifications des secteurs des écoles primaires et des écoles secondaires. Ce moratoire, c'est-à-dire ce délai, cette suspension temporaire de décision, permettra de poursuivre les discussions, d'examiner d'autres alternatives avec tous les milieux en considérant l'ensemble des établissements et des secteurs du territoire de la Commission scolaire, en vue de l'adoption d'un plan d'organisation scolaire 2007-2012, en février 2007.

À la lumière de suggestions faites par les milieux, de réflexions des commissaires à la suite de ce qu'ils ont entendu lors des rencontres, nous établirons des orientations que nous soumettrons, en avril prochain, à la consultation des différents comités de la Commission (comité de parents, comité EHDAA, conseils d'établissement, comité consultatif de gestion, des syndicats et associations professionnelles).

Au moment où nous soumettrons nos orientations, nous ferons aussi connaître l'échéancier et les modalités de consultation en vue de l'adoption en février 2007 d'un plan d'organisation scolaire 2007-2012.

Voilà les quatre projets de résolutions soumis au vote des membres du Conseil dans le dossier du projet de plan d'organisation scolaire.

Par ailleurs, les membres du Conseil des commissaires souhaitent que les parents de l'école De Maricourt soient informés dès ce soir de l'orientation du Conseil des commissaires quant au projet de fermeture de leur école. La position des membres du conseil des commissaires est à l'effet que l'école De Maricourt demeure ouverte entre autres, à cause de sa situation géographique, et du nombre d'élèves marcheurs; toutefois, nous souhaitons leur contribution à la poursuite des discussions car cela entraînera obligatoirement un redécoupage de leur territoire.

En ce qui concerne l'école Sainte-Claire à Longueuil, l'orientation des membres du Conseil n'est pas encore arrêtée : ils souhaitent poursuivre les discussions. Cette prolongation de la consultation permettra d'examiner d'autres scénarios en considérant l'ensemble des écoles de

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Nous avons signalé dans nos rencontres que les arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil sont les plus touchés par la décroissance mais la situation, dans ces deux arrondissements, est différente, ne serait-ce que par le fait que dans celui de Saint-Hubert nous retrouvons plusieurs très grosses écoles dans le même secteur.

Pendant la consultation, nous parlions d'une diminution de 4505 élèves de 2005 à 2010. En décembre dernier, nous recevions du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport de nouvelles statistiques nous indiquant une perte additionnelle de 547 élèves durant cette période, ce qui porte la perte de clientèle prévue à plus de 5 000 élèves.

J'ai aussi mentionné pendant la consultation, que le *statu quo* jusqu'en 2010-2011 n'était pas possible mais prendre une année de plus pour poursuivre les discussions, réviser nos orientations à la lumière des commentaires reçus, prendre en compte ce que des milieux nous suggèrent, nous permettra de prendre une décision encore plus éclairée pour l'ensemble des écoles du territoire, faisant en sorte que les élèves fréquentant nos établissements pourront recevoir, malgré la baisse de clientèle, des services pédagogiques, d'encadrement et de soutien de qualité et connaître une stabilité.

Le mandat des représentants des Conseils d'établissement est de défendre leur milieu, le mandat des membres du Conseil est de prendre les meilleures décisions pour l'ensemble des élèves du territoire de la Commission.

Sans nul doute, qu'ensemble, nous pourrions atteindre cet objectif si nous gardons constamment la qualité des services à offrir à nos élèves au cœur de nos préoccupations, de nos réflexions et de nos décisions.

## **PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE**

47-CC-2005-2006

### **PROJETS DE FERMETURES D'ÉCOLES ET DE MODIFICATIONS DE SECTEURS**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a adopté un projet de plan d'organisation scolaire 2006-2011 à sa séance tenue le 27 septembre 2005;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a soumis à la consultation le projet de plan d'organisation scolaire 2006-2011;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

**CONSIDÉRANT** que des membres du Conseil des commissaires ont tenu 34 rencontres d'information avec le Comité de parents, des conseils d'établissements, des assemblées générales de parents d'établissements, la population, des élus municipaux et des députés;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a reçu 32 mémoires de personnes ou d'organismes;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a tenu quatre soirées d'audiences publiques au cours desquelles 25 personnes et organismes ont présenté leur mémoire;

**CONSIDÉRANT** que des propositions alternatives ont été soumises par des personnes et des organismes sans que différents milieux concernés aient eu l'occasion de présenter leur point de vue sur ces propositions;

**CONSIDÉRANT** la qualité des mémoires présentés et les réflexions qu'ils ont suscitées chez les membres du Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs personnes et organismes ont exprimé le souhait que le Conseil des commissaires poursuive les échanges et la réflexion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nicole Leblanc

**QUE** le Conseil des commissaires décrète un moratoire pour l'année 2006-2007 quant aux fermetures d'écoles et aux modifications des secteurs des écoles primaires et des écoles secondaires;

**QUE** le Conseil des commissaires poursuive la consultation durant le moratoire en vue de l'adoption en février 2007 d'un plan d'organisation scolaire 2007-2012 après une analyse qui inclut tous les établissements et tous les secteurs du territoire de la Commission scolaire;

**QUE** le Conseil des commissaires établisse les orientations qu'il entend privilégier préalablement à la poursuite de la consultation sur un plan d'organisation scolaire 2007-2012;

**QUE** les orientations privilégiées par le Conseil des commissaires soient soumises à la consultation du Comité de parents, du Comité EHDAA, des Conseils d'établissement, du Comité consultatif de gestion, des syndicats et des associations professionnelles;

**QUE** le Conseil des commissaires fasse connaître ses orientations, l'échéancier de consultation et les modalités de consultation en vue de

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

48-CC-2005-2006

l'adoption en février 2007 d'un plan d'organisation scolaire 2007-2012.

**Adopté à l'unanimité**

**PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE**

**MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE  
D'IBERVILLE**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a adopté un projet de plan d'organisation scolaire 2006-2011 à sa séance tenue le 27 septembre 2005;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a soumis à la consultation le projet de plan d'organisation scolaire 2006-2011;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a reçu les représentations du conseil d'établissement de l'école D'Iberville;

**CONSIDÉRANT** que le projet soumis à la consultation prévoyait de modifier l'acte d'établissement de l'école D'Iberville en y retirant l'immeuble appelé le Pavillon Le Tremplin;

**CONSIDÉRANT** que cette modification n'amène aucun changement d'école pour les élèves;

**CONSIDÉRANT** que les locaux de l'école D'Iberville et du Pavillon Deslandes permettent à l'école d'accueillir l'ensemble de la clientèle prévue en respectant les paramètres de la capacité d'accueil;

**CONSIDÉRANT** que le Pavillon Le Tremplin pourrait accueillir d'autres clientèles d'élèves de la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Colette Larose

**QUE** l'acte d'établissement de l'école D'Iberville soit modifié par le retrait de l'immeuble appelé Pavillon Le Tremplin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006;

**QUE** le Conseil des commissaires entreprenne les consultations requises afin de déterminer la future vocation de l'immeuble appelé Pavillon Le Tremplin au moment opportun.

Pour :

Mesdames Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose,  
Chantal Renaud T., Thérèse Richard De Nitto

Messieurs Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion,  
Normand Héroux, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville,  
Jean-Claude Rousseau, Jacques Séminaro

Contre :

Madame Francine Chabot

Abstention :

Madame Nicole Leblanc

Pour 19

Contre 1

Abstention 1

**Adopté majoritairement**

**49-CC-2005-2006**

**CLASSES SPÉCIALISÉES ET CLASSES D'ACCUEIL AU PRIMAIRE**

**CONSIDÉRANT** la décision de décréter un moratoire en 2006-2007 sur  
les fermetures d'écoles et les modifications des secteurs des écoles  
primaires et des écoles secondaires et de poursuivre les consultations en  
vue de l'adoption d'un plan d'organisation scolaire 2007-2012;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil des commissaires d'assurer la plus  
grande continuité possible pour les élèves des classes spécialisées  
durant leur parcours scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Normand Héroux

**QUE** les deux classes spécialisées suivantes soient relocalisées pour  
l'année scolaire 2006-2007, compte tenu de la capacité d'accueil des  
écoles concernées :

- une classe de développement est retirée de l'école Lionel-Groulx, pour être localisée à l'école Guillaume-Vignal;
- une classe de dysphasie est retirée de l'école Pierre-Laporte, pour être localisée à l'école Laurent-Benoit.

**QUE** dans tous les autres cas, la localisation des classes spécialisées et  
des classes d'accueil au primaire pour l'année scolaire 2006-2007 soit la

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

même que pour l'année scolaire 2005-2006, dans la mesure où les prévisions d'effectifs scolaires se réalisent et que le nombre de classes spécialisées demeure le même.

**Adopté unanimement**

**CLASSES SPÉCIALISÉES ET CLASSES D'ACCUEIL AU  
SECONDAIRE**

**CONSIDÉRANT** que le plan d'organisation scolaire soumis à la consultation le 27 septembre 2005 prévoyait que l'école secondaire Jacques-Rousseau reçoive les élèves en trouble de comportement et les élèves des classes d'accueil résidant dans son secteur à compter de l'année scolaire 2007-2008;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Jacques-Rousseau s'est prononcé en faveur du principe d'accueillir ces élèves;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Jacques-Rousseau a exprimé des craintes de devoir déplacer des élèves de ses classes régulières, de devoir restreindre l'espace disponible pour le Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau et que des coûts élevés d'aménagement soient requis;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire garanti qu'aucun élève de l'école secondaire Jacques-Rousseau ne sera déplacé par la localisation de classes d'élèves en trouble de comportement et de classes d'accueil, qu'aucun espace ne sera retiré au Centre de formation professionnelle, que les coûts d'aménagement seront raisonnables et qu'aucun projet particulier ne sera abandonné;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires réitère l'importance d'offrir les services aux élèves le plus près possible de leur résidence;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a adopté la Politique de soutien à la réussite en milieux défavorisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Francine Chabot

**QUE** l'école secondaire Jacques-Rousseau accueille quatre classes d'élèves en trouble de comportement résidant de son secteur à compter de l'année scolaire 2007-2008;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

50-CC-2005-2006

**QUE** l'école secondaire Jacques-Rousseau accueille progressivement les élèves des classes d'accueil résidant de son secteur à compter de l'année scolaire 2007-2008.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jean-Claude Rousseau

**QUE** la proposition principale soit amendée en remplaçant au premier paragraphe les mots et chiffres « l'année scolaire 2007-2008 » par « l'année scolaire 2008-2009 ».

La présidente appelle le vote sur la proposition d'amendement

Pour :

Mesdames Chantal Renaud T., Thérèse Richard De Nitto

Messieurs Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Fillion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau, Jacques Séminaro

Contre :

Mesdames Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc

Monsieur Denis Claude

Abstention :

Madame Louise Emery

Pour 11

Contre 9

Abstention 1

**Proposition d'amendement adoptée majoritairement**

51-CC-2005-2006

**PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Thérèse Richard De Nitto

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

**QUE** la proposition principale soit amendée en remplaçant le premier paragraphe par le suivant :

**QUE** l'école secondaire Jacques-Rousseau accueille des élèves en trouble de comportement résidant de son secteur et terminant leur

primaire à compter de l'année scolaire 2008-2009 ;

La présidente appelle le vote sur la proposition d'amendement

Pour :

Madame Thérèse Richard De Nitto

Messieurs Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau, Jacques Séminaro

Contre :

Mesdames Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc

Monsieur Claude Denis

Abstention:

Mesdames Louise Emery, Chantal Renaud T.

Pour 10

Contre 9

Abstention 2

**Proposition d'amendement adoptée majoritairement**

La présidente appelle le vote sur la proposition principale amendée laquelle se lit :

**52-CC-2005-2006**

**CONSIDÉRANT** que le plan d'organisation scolaire soumis à la consultation le 27 septembre 2005 prévoyait que l'école secondaire Jacques-Rousseau reçoive les élèves en trouble de comportement et les élèves des classes d'accueil résidant dans son secteur à compter de l'année scolaire 2007-2008;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Jacques-Rousseau s'est prononcé en faveur du principe d'accueillir ces élèves;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Jacques-Rousseau a exprimé des craintes de devoir déplacer des élèves de ses classes régulières, de devoir restreindre l'espace disponible pour le Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau et que des coûts élevés d'aménagement soient requis;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire garanti qu'aucun élève de l'école secondaire Jacques-Rousseau ne sera déplacé par la localisation de classes d'élèves en trouble de comportement et de classes d'accueil, qu'aucun espace ne sera retiré au Centre de formation professionnelle, que les coûts d'aménagement seront raisonnables et qu'aucun projet particulier ne sera abandonné;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires réitère l'importance d'offrir les services aux élèves le plus près possible de leur résidence;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a adopté la Politique de soutien à la réussite en milieux défavorisés;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Francine Chabot

**QUE** l'école secondaire Jacques-Rousseau accueille des élèves en trouble de comportement résidant de son secteur et terminant leur primaire à compter de l'année scolaire 2008-2009;

**QUE** l'école secondaire Jacques-Rousseau accueille progressivement les élèves des classes d'accueil résidant de son secteur à compter de l'année scolaire 2007-2008.

Pour :

Mesdames Louise Emery, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère,  
Thérèse Richard De Nitto,

Messieurs Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux,  
Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude  
Rousseau, Jacques Séminaro

Contre :

Mesdames Francine Chabot, Lucie Désilets, Hélène-Marie Girard, Nicole

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

Leblanc

Monsieur Claude Denis

Abstention :

Mesdames Denise Girard, Colette Larose, Chantal Renaud T.

Pour 13

Contre 5

Abstention 3

**La proposition principale amendée est adoptée majoritairement**

La présidente suspend la séance pour une période de 30 minutes

La séance reprend à 21 h 45

53-CC-2005-2006

**CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la capacité d'accueil de chaque établissement primaire se définit par un nombre de locaux disponibles pour des groupes-classe et un nombre de locaux de service qu'il est raisonnable de retrouver dans chaque établissement, dont :

- une bibliothèque ou un centre de documentation ou l'équivalent;
- un gymnase ou une salle pour l'éducation physique;
- l'équivalent d'une salle de classe pour le service de garde;
- une salle pour le personnel;
- un ou des locaux polyvalents (anglais, informatique, musique, arts plastiques, orthopédagogie, ...) selon le nombre d'élèves :
  - Jusqu'à 300 élèves : 1 local
  - 301 à 600 élèves : 2 locaux
  - 601 élèves et plus : 3 locaux

étant entendu que le solde des locaux normalisés demeure à la disposition de l'école pour la meilleure utilisation possible;

**CONSIDÉRANT** que la capacité d'accueil de chaque établissement secondaire se définit par le nombre de places-élèves;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les résolutions relatives au plan d'organisation scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Thérèse Richard De Nitto

**QUE** le document intitulé « Capacité d'accueil des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin », daté du 21 février 2006, soit adopté tel que présenté.

POUR :

Mesdames Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Chantal Renaud T., Thérèse Richard De Nitto

Messieurs Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau

CONTRE :

Madame Francine Chabot

Messieurs Jean Létourneau, Sylvain Lévesque,

Abstention :

Madame Nicole Leblanc

Monsieur Jacques Séminaro

Pour 16

Contre 3

Abstention 2

**Adopté majoritairement**

54-CC-2005-2006

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES  
IMMEUBLES**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

16

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

**CONSIDÉRANT** la prescription de la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux prescriptions de la Loi sur l'instruction publique, la consultation a été effectuée auprès du comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les résolutions relatives au plan d'organisation scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jean-Claude Rousseau

**QUE** le document intitulé « *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009* et liste des écoles et des centres et actes d'établissement », daté du 21 février 2006, soit adopté tel que présenté.

POUR :

Mesdames Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Chantal Renaud T., Thérèse Richard De Nitto

Messieurs Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau, Jacques Séminaro

CONTRE :

Madame Francine Chabot

ABSTENTION :

Aucune

Pour 20

Contre 1

Abstention 0

**Adopté majoritairement**



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

17

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

55-CC-2005-2006

**RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin est responsable d'assurer que toutes les personnes qui relèvent de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 208, L.I.P.);

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin admet à ses services éducatifs les élèves qui y sont admissibles et qui résident sur son territoire (art. 209, L.I.P.);

**CONSIDÉRANT** les objectifs poursuivis par les services éducatifs de la Commission scolaire Marie-Victorin, conformément aux obligations prescrites au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (art. 1 à 8 inclusivement);

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin élabore les programmes des services complémentaires et particuliers prévus au régime pédagogique (art. 224, L.I.P. + art. 4 et 6 du Régime pédagogique);

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin doit adapter ses services éducatifs, afin d'offrir aux élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 234, L.I.P.);

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin détermine ou répartit annuellement, entre ses écoles, les services éducatifs, dont les services complémentaires et particuliers et les services spéciaux pour EHDAA (art. 236, L.I.P.);

**CONSIDÉRANT** la démarche de consultation menée auprès du Comité de parents et son assentiment;

**CONSIDÉRANT** toutes les étapes de la consultation conduite auprès des autres instances de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** le moratoire sur les fermetures d'école et les modifications de secteurs et la volonté du Conseil des commissaires d'assurer la plus grande stabilité pour les classes spéciales ;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Suzanne Gagnon-Poulin

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

18

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2006-2007.

**Adopté à l'unanimité**

56-CC-2005-2006

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA  
FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de ces règlements madame Lucie Désilets, présidente de la Commission scolaire Marie-Victorin est membre du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, et d'office déléguée;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Denise Girard

**QUE** le nombre de délégués et de substituts soit respectivement de 11 et de 2.

**QUE** mesdames Francine Chabot, Louise Emery, Marie-Claire Giguère, Hélène-Marie Girard, Nicole Leblanc et messieurs Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Normand Héroux, Sylvain Lévesque, Jacques Séminaro soient désignés à titre de délégués ;

**ET QUE** mesdames Suzanne Gagnon-Poulin et Chantal Renaud T. soient désignés à titre de substituts.

**Adopté à l'unanimité**

57-CC-2005-2006

**DÉROGATION AU NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les élections scolaires fixe le nombre de circonscriptions électorales en fonction du nombre d'électeurs;

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'électeurs de la Commission scolaire Marie-Victorin est de 223 488 électeurs selon les données provisoires transmises par le Directeur général des élections;

**CONSIDÉRANT** que l'application de la Loi sur les élections scolaires fixe à 25 le nombre de circonscriptions électorales pour la Commission

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2006

scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin est particulièrement restreint en ce qu'il recoupe le territoire des villes de Brossard, de Longueuil et de Saint-Lambert;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin est situé en milieu essentiellement urbain;

**CONSIDÉRANT** que le Ministre de l'Éducation a autorisé une dérogation au nombre de circonscriptions prévu par la Loi aux fins de l'élection scolaire de novembre 2003;

**CONSIDÉRANT** que la population du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin est adéquatement représentée par 21 commissaires élus;

**CONSIDÉRANT** qu'il est pertinent de demander une dérogation au nombre de circonscriptions électorales prévu par la Loi;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Louise Émery

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin demande au Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport l'autorisation d'établir quatre circonscriptions de moins de ce qui est prévu par l'application de la Loi sur les élections scolaires.

**Adopté à l'unanimité**

## 11. QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Les personnes suivantes prennent la parole à la période de questions orales du public :

- Madame Linda Bossé, présidente du Comité de parents
- Madame Isabelle Lévesque, présidente du Conseil d'établissement de l'école De Maricourt

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 40.

---

Présidente

---

Secrétaire général